

ASSUREURS	AXA	CHARTIS	HISCOX	COVEA RISKS	CFDP	GROUPAMA PJ
NOM DU PRODUIT D'ASSURANCE	PASS RCMS	RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS CONFORT	DIRIGEANTS BY HISCOX	ASSURANCE DIRIGEANTS ET ENTREPRISE EN DIFFICULTE	ASSISTANCE AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTES	PERENNITE ENTREPRISE
CONTACTS COURTIERS OU ASSUREURS	<p><b>EURCAP</b> Patricia Depuydt patricia.depuydt@eurcap.fr Tél.: 03 20 74 03 33 Mob. : 06 07 02 02 84 EURCAP 87 rue du Molinel BP 56026 59706 Marcq En Baroeull Cedex www.eurcap.fr</p>	<p><b>EURCAP</b> Patricia Depuydt patricia.depuydt@eurcap.fr Tél.: 03 20 74 03 33 Mob. : 06 07 02 02 84 EURCAP 87 rue du Molinel BP 56026 59706 Marcq En Baroeull Cedex www.eurcap.fr</p>	<p><b>EURCAP</b> Patricia Depuydt patricia.depuydt@eurcap.fr Tél.: 03 20 74 03 33 Mob. : 06 07 02 02 84 EURCAP 87 rue du Molinel BP 56026 59706 Marcq En Baroeull Cedex www.eurcap.fr</p>	<p><b>VERSPIEREN</b> Jean-Pierre Sarrazin jpsarrazin@verspieren.com Tel.: 03 20 45 76 81 Mob.: 06 15 01 46 34</p> <p>Louis Derache Conseiller clientèle lдерache@verspieren.com Tél. 03 20 45 33 05 Verspieren 1, avenue François-Mitterrand 59290 Wasquehal. www.verspieren.com</p>	<p><b>AON</b> Jérôme Tajan jerome.tajan@aon.fr Tél: 01 47 83 03 50</p> <p>Frederique HERMAN BERNY Frederique.Herman.Berny@aon.fr Tél: 01 47 83 03 57 Mob. : 06 22 33 70 92 AON Risk Solutions 31-35 rue de la Fédération 75717 Paris Cedex 15 www.aon.fr</p>	<p><b>GROUPAMA</b> Rose-Marie Pardo Directeur Général rose-marie.pardo@groupama-pj.fr Tél : 01 56 88 64 12 <b>Groupama PJ</b> 45, rue de la Bienfaisance 75008 Paris www.groupama-pj.fr</p> <p>Patrick Lefevre Direction Mark.et Dist. patrick.lefevre@groupama.com Tél. : 01 49 31 30 25 Mob. : 06 08 61 22 54 <b>Groupama SA</b> 5 &amp; 7 rue du Centre 93199 Noisy-le-Grand Cedex www.groupama.com</p>
<b>CARACTERISTIQUES GENERALES</b>						
<b>OFFRE AUX SOCIETES</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	<b>NON</b>
<b>Seuil de chiffre d'affaires maximum pour souscrire au contrat</b>	pas de limite	50 M€	50 M€	20 M€	pas de limite	<b>sans objet</b>
ASSURANCE SANTE EN EXTENSION A UNE ASSURANCE RCMS	OUI	OUI	OUI	OUI	<b>NON</b>	<b>NON</b>
NIVEAUX DE GARANTIES RCMS	150 000 € 600 000 € 1 500 000 €	150 000 € 600 000 € 1 000 000 € 2 000 000 €	300 000 € 500 000 € 2 000 000 €	100 000 € 500 000 € 1 000 000 € 2 000 000 €	SANS OBJET	SANS OBJET
NIVEAUX DE GARANTIES: HONORAIRES REMBOURSES TTC	35 000 €	30 000 €	50 000 €	35 000 €	5 NIVEAUX DE GARANTIE DE 4000 € A 50 000 € AVEC SOUS LIMITE PAR NIVEAU DE PROCEDURE	SANS OBJET
COTISATIONS ANNUELLES DE L'OFFRE AUX SOCIETES ET ENTREPRISES LIBERALES	DE 650 A 1950 €	DE 500 A 1740 €	DE 530 A 1700 €	DE 500 A 1700 €	DE 49 € A 505 € <b>SANS ASSURANCE RCMS</b>	SANS OBJET

# Tableau récapitulatif Assurance Santé Entreprise

ASSUREURS	AXA	CHARTIS	HISCOX	COVEA RISKS	CFDP	GROUPAMA PJ
<b>OFFRE AUX ENTREPRISES INDIVIDUELLES ET PROFESSIONS LIBERALES</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	OUI	OUI	OUI
NIVEAUX DE GARANTIES ASSURANCE SANTE	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	10 000 €	5 NIVEAUX DE GARANTIE DE 4000 € A 50 000 € AVEC SOUS LIMITE PAR NIVEAU DE PROCEDURE	6000 € OU 12 000 € AVEC SOUS LIMITE PAR PROCEDURE
COTISATIONS ANNUELLES DE L'OFFRE AUX ENTREPRISES INDIVIDUELLES ET PROFESSIONS LIBERALES	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET	280 €	DE 49€ A 505€ SELON LE NIVEAU DE GARANTIE <b>SANS ASSURANCE RCMS</b>	117 € OU 236 € SELON LE NIVEAU DE GARANTIE
DELAI DE CARENCE DE L'ASSURANCE SANTE	180 jours	180 jours	180 jours	180 jours	180 jours	180 jours
QUALITE DU SOUSCRIPTEUR	L'ENTREPRISE	L'ENTREPRISE	L'ENTREPRISE	L'ENTREPRISE	LE CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE OU LE CABINET D'AVOCAT POUR L'ENSEMBLE DE SES CLIENTS	L'ENTREPRISE
<b>TERRITORIALITE</b> <b>Métropole</b> <b>DOM</b> : Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane et Mayotte <b>TOM</b> : Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie	Métropole et DOM-TOM particularité pour la Guyane et la Nouvelle-Calédonie bulletin d'adhésion spécifique en raison d'une taxe locale			Uniquement en métropole, mais susceptible d'être étendue en fonction du nombre de souscriptions en métropole	Métropole et DOM-TOM	Métropole et DOM

ASSUREURS	AXA	CHARTIS	HISCOX	COVEA RISKS	CFDP	GROUPAMA PJ
	Applicable uniquement aux Sociétés	Applicable uniquement aux Sociétés	Applicable uniquement aux Sociétés	Applicable aux Sociétés et Entreprises individuelles	Applicable aux Sociétés et Entreprises individuelles	Applicable uniquement aux Entreprises individuelles
ELEMENTS DECLENCHEURS	ETENDUE DE L'ASSURANCE SANTE					
<b>1- Alertes légales</b> Garantie des honoraires de l'expert mandaté par l'entreprise à l'initiative du CAC, CE, Actionnaires, Associés ou sur convocation du Président du Tribunal de commerce pour les sociétés ou sur seule convocation du Président du Tribunal de Grande Instance pour les entreprises individuelles	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>2- CIP</b> Déclenchement à l'initiative du CIP (remise d'une attestation)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>3-CCSF</b> Garantie pour soutenir et préparer un dossier devant la CCSF en relation avec une procédure du Livre VI du CC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>4- Autres honoraires en vue de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde</b>	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
<b>5- Mandat ad hoc et conciliation</b>						
1/Prise en charge des honoraires du mandataire ou conciliateur désigné par le Président du tribunal	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2/Prise en charge des autres frais et honoraires de l'avocat ou de l'expert comptable	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
AUTRES SPECIFICITES						
INTERVENTION DE L'EXPERT COMPTABLE ET DE L'AVOCAT DE L'ENTREPRISE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PRISE EN CHARGE SANS ACCORD PREALABLE DE L'ASSUREUR	NON sauf mandat ad hoc et conciliation	NON sauf mandat ad hoc et conciliation	NON sauf mandat ad hoc et conciliation	NON sauf mandat ad hoc et conciliation	OUI	NON sauf mandat ad hoc et conciliation